

L'organisation d'évènements artistiques: gestion des risques et responsabilités

Journée d'information juridique
Lundi 14 mars 2011 de 9h00 à 16h30
à l'Alhambra
21, rue Yves Toudic - 75010 Paris
M° République

Pour leur 13^e journée d'information juridique, les centres de ressources du spectacle vivant : CND, CnT, HorsLesMurs, Irma et le Cipac (pour le secteur des arts plastiques) s'intéressent, à partir d'exemples pratiques, à la gestion des risques et responsabilités lors de l'organisation d'évènements artistiques.

Vous trouverez ci-après le programme détaillé de cette journée d'information destinée aux professionnels. Nous vous rappelons que la participation aux journées est gratuite mais que le nombre de places est limité.

Inscription en ligne : sur le site du Cipac www.cipac.net

L'organisation d'évènements artistiques: gestion des risques et responsabilités

Atelier 1 - Accueil du public, sécurité des lieux et des biens

- Quelles règles en matière d'accueil du public, dans des établissements destinés à l'accueil du public ou dans d'autres lieux ?
- Qui est responsable à l'égard du public : le producteur, l'organisateur, les partenaires... ?
- Comment assurer la sécurité des biens : transport des oeuvres, des décors, des costumes... ?
- Quelles assurances ?

Atelier 2 - « Acteurs » de l'événement artistique : qui est responsable ?

Organisateurs, diffuseurs, producteurs, artistes, techniciens, travailleurs indépendants, prestataires, bénévoles, stagiaires... :

- Quelles mesures mettre en oeuvre pour la sécurité des personnes participant à l'événement artistique ?
- Qui est responsable en cas d'incident ?
- Quelles responsabilités en matière de droit social ?
- Peut-on limiter sa responsabilité par le biais d'un contrat ?